

Kelou ar Vro

Plouédern

Juillet-Août 2019

N° 219



Comité
des Fêtes :
Fête de la Pomme
de Terre et du
Monde agricole **11**



Développement
durable
à Plouédern **12-13**



La CCPLD :
Planning
de la collecte
des ordures ménagères
14



Plouédern met la pomme de terre à l'honneur !

La fête de la pomme de terre se tiendra à la fin du mois de juillet, avec pour objectif de rappeler la présence de la culture sur le territoire, mais aussi de créer un moment convivial pour tous.

Les fêtes bretonnes estivales sont bien souvent des moments privilégiés pour regrouper l'ancienne et la nouvelle génération. Cette année encore, Plouédern entend honorer la pomme de terre, précieuse tubercule introduite il y a plus de 250 ans dans le Léon.

La terre et le climat d'ici sont propices à cette culture et des variétés connues ont été créées ici après la guerre. Sur les 1 600 hectares de la surface agricole que comptait la commune, 10 % était allouée à la pomme de terre. Cette culture solidement implantée dans notre territoire mérite que l'on s'y penche le temps d'un week-end.

Le rendez-vous est pris les 27 et 28 juillet prochains avec des démonstrations d'arrachage de pommes de terre de diverses façons (traditionnelles et avec les dernières générations de matériel) et l'exposition de matériels anciens ayant attiré à l'agriculture depuis les années 40.

Au programme, ambiance festive, chaleureuse et dégustative. Venez nombreux !

Bernard Goalec, *Maire*

Sommaire

3-7

Vie municipale

Cahier des associations

8-11

12-13

Dossier :
Développement durable
à Plouédern

Communauté de communes :
Planning de la collecte
des ordures ménagères

14

15

Vie quotidienne

Ça nous intéresse :
Propriétaires d'animaux :
règles et bons gestes

16

Agence postale (dans le hall de la Mairie) :
du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45
tél. 02 98 20 84 06

Les lettres recommandées et les colis peuvent être retirés en Mairie aux heures d'ouverture et le samedi matin.

Fermeture de l'agence postale du 13 juillet au 18 août
Réouverture le lundi 19 août

Bibliothèque :
Mardi : 19h30-20h30
Mercredi : 10h00-12h00 et 14h00-17h00
Vendredi : 16h30-17h30
Samedi : 10h00-12h00

Horaires d'été de la bibliothèque du 8 juillet au 2 septembre :
Ouverte le mardi (19 h 30 – 20 h 30) et le samedi (10 h – 12 h)
Fermée le vendredi et le mercredi,
Sauf les mercredis matins des 10 et 17 juillet (10h – 12h) et le mercredi 28 août (ouverte toute la journée).

Tél : 02 98 20 90 71 - bibliotheque.plouedern@gmail.com

La mairie de Plouédern est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h45, le samedi de 9h à 11h45

La mairie sera fermée tous les samedis matin du 13 juillet au 17 août inclus

1 rue de la Mairie - 29800 Plouédern
Tél. 02 98 20 82 65 - Fax 02 98 20 90 72
Mail : mairie@plouedern.fr - Web : www.plouedern.fr

CCAS

Les aides accordées aux familles de Plouédern par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

Le CCAS accorde différentes aides aux familles en fonction de leurs ressources. Celles-ci ne sont pas systématiques, ni reconduites d'une année sur l'autre. Un nouveau dossier est à constituer à chaque rentrée scolaire et sera étudié en commission municipale.

Calcul des droits :

Calcul du quotient familial (différent de celui de la CAF) :

QF (quotient familial pour les aides du CCAS de Plouédern) = revenus mensuels nets + allocations familiales + allocations logement – frais de logement divisé par le nombre de personnes.

Aides possibles pour les familles :

• Aide à la cantine

Suivant des critères de ressources, le CCAS accorde une aide financière afin de participer aux frais de repas dans les cantines scolaires de toutes les écoles primaire et secondaire.

L'aide est basée sur le principe du reste à charge pour la famille, ceci dans un souci d'équité car les tarifs de restauration diffèrent selon les établissements scolaires.

- QF de moins de 350 € : coût du repas pour la famille : 1 €
- QF entre 350 € et 500 € : 1,55 € en maternelle et primaire
1,60 € au collège / 2 € au lycée.

• Aide aux loisirs et séjours scolaires

Pour les enfants bénéficiant de l'aide à la cantine,

une demande d'aide aux loisirs peut également être formulée. Elle est basée sur les mêmes critères.

La participation du CCAS aux frais d'inscription pour une activité de loisirs est de 50 % de la somme avec un plafond de 60 €. Participation pour l'ALSH, la MPT... pour les QF de moins de 350 €.

Pour un séjour scolaire : 10 € par jour et 5 € par demi-journée, (doublé pour les plus bas QF).

Prêt d'honneur pour les étudiants :

C'est un prêt sans intérêt de 1.530 € à rembourser 1 an après la fin des études. Il est attribué une seule fois, selon critères sociaux (QF < à 1.000 €).

Le même montant est alloué par le Conseil Départemental.

Participation à une formation B.A.F.A (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) :

La demande doit être faite auprès de la mairie avant le début de la formation. La participation financière de la mairie s'inscrit dans le cadre du CEJ intercommunal signé avec la CAF.

Une convention doit être signée entre le jeune en formation B.A.F.A, sa famille et la commune de Plouédern, accompagnée de la facture de l'organisme de formation, de l'attestation de stage et d'un RIB.

Suite à cette formation avec un organisme spécifique, le jeune doit effectuer un stage de 3 semaines non rémunéré à l'ALSH de Plouédern-Trémaouézan. À la fin de la période de stage, la participation de la mairie sera de 80 % et la participation de la famille de 20 %.

Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie.

Permanence du CCAS : le mardi de 11 h à 12 h sur rendez-vous.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945 ET INAUGURATION DE LA PLAQUE POUR LA LIBERTÉ

C'est à 11 h, le 8 mai 2019, que le Maire, les élus et les représentants de l'Union Nationale des Combattants (UNC) de Plouédern se sont retrouvés à la mairie pour la cérémonie commémorative en mémoire du 74^e anniversaire de la victoire des alliés du 8 mai 1945 marquant la capitulation de l'Allemagne nazie et la fin de la seconde guerre mondiale.

Après la levée des couleurs, la cérémonie du souvenir s'est déroulée devant le monument aux morts en présence de nombreuses personnes.

Un moment de recueillement s'est déroulé avec le dépôt de gerbe, la sonnerie aux morts, l'observation d'une minute de silence et la Marseillaise. Le Maire Bernard GOALEC a lu le message de la secrétaire d'état auprès de la Ministre des Armées : « La guerre est gagnée - voici la victoire - c'est la victoire des nations unies et c'est la victoire de la France », puis le président Yvon MARZIN a délivré le message de l'Union Nationale des Combattants.

Ensuite, les participants se sont rassemblés autour de l'arbre de la liberté symbolisant la liberté depuis la Révolution française. Le Maire et le président de

l'UNC ont inauguré la plaque commémorative de la plantation d'un chêne en 1989 par les élèves de l'école de Plouédern à l'occasion du bicentenaire de la révolution. Sur cette plaque, on peut lire une citation de Victor Hugo prononcée en 1848 : « C'est un beau, un vrai symbole pour la liberté qu'un arbre ! La liberté a ses racines dans le cœur du peuple, comme l'arbre dans le cœur de la terre ».

Le président de l'UNC a retracé l'historique de l'arbre. Quant au maire, il a souligné qu'il est un symbole fort pour montrer notre attachement à toutes les libertés. A l'issue de la cérémonie, le Maire invitait les participants à un vin d'honneur.



Bernard Goalec, Maire de la commune, et Yvon Marzin, Président de l'UNC, devant l'arbre de la liberté et la plaque commémorative.

BIBLIOTHÈQUE

Élections des Incorruptibles :

Pour la deuxième fois, les enfants de l'école Saint-Édern ont participé au Prix de littérature jeunesse « les Incorruptibles ».

Chaque classe de maternelle et primaire avait une sélection de livres à lire tout au long de l'année avant d'élire, à bulletin secret, leur livre préféré. Les élections se sont déroulées à la bibliothèque où les cartes d'électeurs, les isolements, l'urne et la feuille d'émargement attendaient les élèves. C'était aussi l'occasion de se familiariser avec le principe des élections.

Pour la classe de CM1, la préférence s'est portée à une large majorité sur « Joyeuses Pâques et bon Noël », d'Hubert Ben Kemoun.



Le vote des CM1.

AGENDA :

Soirées jeux :

La bibliothèque organise une nouvelle **animation jeux de société** en partenariat avec « Les fées des jeux ».

Attention les horaires changent : nous nous retrouverons en soirée **le mercredi 10 juillet de 18 h à 20 h**. La séance est gratuite et ouverte à tous, n'hésitez pas à vous inscrire au 02 98 20 90 71 ou par mail à bibliotheque.plouedern@gmail.com

Festival Clair de Lune :

Comme chaque année, la bibliothèque sera partenaire du festival de l'enfance et de la littérature jeunesse qui se déroulera **du 16 au 26 octobre 2019**. A cette occasion, un concours de nouvelles sur le thème de la nature est organisé depuis le 8 avril jusqu'au 27 septembre :

Sur une feuille A4 recto-verso maximum, le mot « la lune » doit apparaître obligatoirement.

Le concours est gratuit et ouvert à tous, vous trouverez le règlement et des bulletins d'inscription à la bibliothèque.

Forum des associations :

La bibliothèque sera présente au forum le samedi 7 septembre à la salle Steredenn.

NOUVEAU : Des livres en anglais, pour enfants et adultes, vous attendent à la bibliothèque.

Suivez nos actualités sur la page Facebook de la bibliothèque : [@bibliothequedeplouedern](https://www.facebook.com/bibliothequedeplouedern)

Horaires d'été de la bibliothèque indiqués en page 2.

ACQUISITION DE LA NOUVELLE TRACTOPELLE



Bernard Goalec, André Marrec, François Tourbot, élus, avec Christian Le Duff, responsable technique, accompagné de son équipe voirie

Le vendredi 17 mai 2019, M. le Maire, Bernard GOALEC, accompagné des agents des Services Techniques et de leur responsable, Christian LE DUFF, ont réceptionné la nouvelle tractopelle. Celle-ci vient en remplacement d'un matériel devenu obsolète qui accusait 13 000 heures de fonctionnement au compteur et était âgé de presque 20 ans.

De marque JCB, la tractopelle a une puissance de 110 CV et est équipée de l'ensemble de godets de terrassement ainsi que d'un godet trapèze hydraulique qui facilitera énormément les interventions de curage de fossés le long des voies communales.

La mise en route, ainsi que les différents conseils et préconisations, ont été dispensés à cette occasion par Thomas LAGADEC de la société CAUGANT, entreprise attributaire du marché.

RECONNAÎTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Le frelon asiatique (*Vespa Velutina*) est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le 1^{er} segment. Sa tête, vue de face, est orange et ses pattes sont jaunes aux extrémités.



Nid de frelons.

Nous arrivons à la période des nids principaux dont la taille peut atteindre 60 cm de diamètre.

Le dispositif de prise en charge des destructions des nids par la CCPLD est reconduit pour cette année.

Seule la destruction des nids de frelons asiatiques sera prise en charge par la CCPLD une fois le nid identifié et validé par la commune.

Important : l'entreprise ne détruit que les nids, inutile d'appeler si le nid n'est pas localisé.

Contact : mairie, tél : 02 98 20 82 65



LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES CHOUCAS DES TOURS

Information sur la nécessité de pose de grillage sur les cheminées

La prolifération des choucas des tours cause d'importants dégâts aux cultures et leurs nids dans les cheminées peuvent présenter un risque pour la sécurité.



Cet oiseau est une espèce protégée : une dérogation préfectorale permet des prélèvements d'oiseaux dans les secteurs les plus concernés, opérations strictement encadrées par arrêté préfectoral.

Par ailleurs, les données actuelles montrent que la plupart des choucas du Finistère nichent dans les

cheminées. Une des actions ralentissant le développement de cette espèce est la généralisation de la pose de grillages sur les conduits, **afin de diminuer le nombre de sites de reproduction.**

En outre, ces engrillagements éviteront la formation des nids susceptibles d'empêcher une évacuation satisfaisante des fumées et d'entraîner des risques sanitaires ou de départ d'incendie.

Nous vous rappelons que cette opération devant respecter les règles de sécurité, il est conseillé de faire appel aux services de couvreurs ou poseurs de cheminées.

Afin de mesurer l'efficacité de cette mesure, un registre sera à votre disposition en mairie si vous souhaitez nous faire part de votre action : le succès des opérations de maîtrise de cette espèce d'oiseaux dépend en effet de l'implication de chacun.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN 4 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 21 mai 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 17 - votants : 18.

Présents : MM et Mmes : Goalec, Casu, Yvinec, Merdy, Quédec, Marrec, Marec-Prigent, Tourbot F, Brochain, Castrec, Coulier, Liard, Maubian, Nédélec, Péron, Tanguy, Tourbot N.

Absents et excusés : MM et Mmes : Séné (pouvoir à Mme. Merdy), Argouarch, Avetand, Bouillon

Secrétaire de séance : M. François TOURBOT.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du conseil municipal du 12 mars 2019
2. Convention SDEF
3. Concession GRDF
4. Groupement de commande CCPLD
5. Groupement de commande SIMIF
6. Convention école de musique de Landerneau
7. Convention Clair de Lune
8. Contrat de dératization 2019
9. Participation aux écoles privées de Landerneau
10. Tirage au sort des jurés d'assises
11. Ligne de trésorerie
12. Choix d'un photographe pour le site internet (ajouté en début de séance après accord du Conseil Municipal)
13. Questions diverses

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION SDEF

M. André MARREC, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de 17 armoires d'éclairage public. L'estimation des dépenses se monte à 29.250 € HT. (50 % à la charge de la commune soit 14 625 €, le reste est à la charge du SDEF)

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, accepte le projet de rénovation des armoires d'éclairage public, ainsi que son plan de financement.

CONCESSION GRDF

M. Bernard GOALEC, Maire, présente le projet de concession pour la distribution publique en gaz naturel avec GRDF. Le nouveau traité de concession comprend les éléments suivants :

- La durée de concession fixée à 30 ans ainsi que les modalités de son évolution,
- **Le cahier des charges de concession** précisant les droits et obligations de chacun des cocontractants.

Le cahier des charges proposé, établi selon un modèle négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), présente des avantages pour la commune comme par exemple :

- La commune percevra une redevance de fonctionnement annuelle dont le but est de financer ses frais. Le montant sera actualisé chaque année. Il est estimé à 2 210 euros pour l'année 2020,
- Chaque année, GRDF établira un rapport d'activité sur l'exercice écoulé,
- Le système de suivi de la performance du concessionnaire permet l'appréciation de l'amélioration du service public de distribution du gaz naturel.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, accorde la concession pour la distribution publique en gaz naturel à GRDF pour une durée de 30 ans à compter du 1er janvier 2020.

GROUPEMENT DE COMMANDE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS

M. Bernard GOALEC, Maire, présente les groupements de commandes auxquels la commune peut adhérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise l'adhésion aux groupements de commandes suivants : fourniture de bureau et papier, photocopieur, vérifications techniques réglementaires et Equipements de Protection Individuels (EPI).

GROUPEMENT DE COMMANDE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'INFORMATIQUE DU FINISTÈRE

Mme Michèle CASU, Adjointe au Maire, présente la proposition de groupement de commande du SIMIF. Un groupement de commande permet, par effet de seuil, de réaliser des économies d'échelle et de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents pour optimiser, dans ce cas, les achats informatiques de logiciels, de licences et de prestations associées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance du principe du groupement de commande proposé par le SIMIF pour les logiciels spécifiques d'état civil, élections, comptabilité..., à l'unanimité, adhère au dit groupement de commande.

CONVENTION AVEC LA MAISON DE LA MUSIQUE DE LANDERNEAU

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que depuis 2014, la commune a mis en place une convention de partenariat avec la maison de la musique de Landerneau. L'objectif est de permettre, aux enfants de Plouédern, d'accéder aux activités musicales au même tarif que ceux de Landerneau.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide de signer la nouvelle convention de partenariat avec la maison de la musique de Landerneau, à compter de la rentrée scolaire 2019-2020 pour une durée de trois ans.

CONVENTION CLAIR DE LUNE

Mme Michèle CASU, Adjointe au Maire, rappelle que l'année passée, la bibliothèque de Plouédern s'était associée à la 7^e édition du festival Littérature Jeunesse de Landerneau et souhaite renouveler l'opération du 16 au 26 octobre prochain.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention pour cette manifestation.

CONTRAT DE DÉRATISATION 2019

M. Pascal QUÉDEC, Adjoint au Maire, propose à l'assemblée la reconduction du contrat annuel pour la dératisation de la commune et la déaupisation des terrains de football avec la société Assistance et Protection Antiparasitaire pour un montant de 2.254,59 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat pour l'année 2019.

PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX ÉCOLES PRIVÉES DE LANDERNEAU

Considérant la décision de la Commune de PLOUÉDERN de participer aux charges de fonctionnement des écoles privées de Landerneau accueillant des enfants de Plouédern,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide une participation financière de 297,37 € par enfant, pour l'année scolaire 2018-2019 :

Écoles	Nombre d'élèves	Participation
École Notre Dame du Tromeur	12	3.568,44 €
École Saint Julien	24	7.136,88 €
École Saint Nicolas	4	1.189,48 €
École Diwan	9	2.676,33 €
Total	49	14.571,13 €

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

M. Bernard GOALEC, Maire, précise que chaque année, il est nécessaire de communiquer six noms tirés au sort dans la liste électorale en vue de constituer la liste annuelle des jurés d'assises.

LE CONSEIL MUNICIPAL a procédé au tirage.

LIGNE DE TRÉSORERIE

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle à l'assemblée l'existence d'une ligne de trésorerie arrivant à échéance en septembre et propose son renouvellement dans la limite de 200.000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise le Maire à négocier le renouvellement de la ligne de trésorerie aux meilleures conditions et dans le cadre suivant : un montant de 200.000,00 € et une durée de 12 mois.

CHOIX D'UN PHOTOGRAPHE POUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Conseillère Municipale déléguée à la communication, rappelle que pour le nouveau site internet, il est nécessaire d'avoir des photos de qualités et/ou de formats spécifiques et présente les 4 devis reçus à ce jour. Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, retient la société Twizéo pour un montant de 1.194,00€ TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

CARTE POSTALE

La carte postale de la commune est disponible à la vente à la mairie et à la bibliothèque au prix de 1 €.



Infos pratiques

ÉCOLE ST ÉDERN : rentrée scolaire 2019/2020

La directrice de l'école St Édern sera présente à l'école fin août 2019.

Pour les nouvelles inscriptions ou tout renseignement, merci de prendre rendez-vous au : 09 62 28 14 96 ou 07 82 87 18 35 ou par mail : ecole.stedern@wanadoo.fr

La rentrée des classes aura lieu **le lundi 2 septembre 2019**

- à 8 h 45 pour les primaires
- et à 9 h pour les maternelles.

La garderie sera assurée à partir de 7 h 30.

Les listes de classe seront affichées dans la salle multi-activités à partir du vendredi 30 août 2019.



TRANSPORTS SCOLAIRES : rentrée scolaire 2019/2020

• TET (Trans Élorne Tourisme)

32 rue Hervé de Guébriant, Landerneau

Tél. : 09 63 23 36 77

Inscriptions sur place ou sur le site www.tet-autocars.com (dossier téléchargeable).

Possibilité de consulter les horaires sur leur site.

• Élorne Evasion

Route de St-Pol - BP 50106 - 29401 Landivisiau Cedex

Pour les élèves habitant près des arrêts Pont ar Bled, Kerhamon et Le Forestic.

Renseignements au 02 98 68 04 36, de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

Dossier d'inscription à télécharger sur le site www.elorn-evasion.com

AVIS AUX HABITANTS

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

RECENSEMENT MILITAIRE

Modalités de recensement des françaises et des français nés en juillet et août 2003. Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans et pendant un délai d'un mois à compter de ce jour. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents.

PASSAGE DE LA BALAYEUSE

Cet été, la balayeuse passera sur les secteurs de Kergoat, le Bourg, Pont ar Bled, Kerhamon le jeudi 1^{er} août. Il vous est demandé de bien vouloir stationner vos véhicules hors chaussée en privilégiant le stationnement à l'intérieur de vos propriétés.

LISTES ÉLECTORALES

Les prochaines élections seront les élections municipales en mars 2020.

Tous les français et françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Vous pouvez vous inscrire :

- soit en vous rendant à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile,
- soit par courrier en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription, cerfa 12669 * 02, téléchargeable sur Internet, ainsi qu'une photocopie d'une pièce d'identité recto verso et un justificatif de domicile,
- soit par internet en utilisant le télé service proposé par mon.service-public.fr.

Les personnes ayant déménagé sur la commune doivent communiquer leur nouvelle adresse à la mairie.

ÉTAT CIVIL

Naissance

- Tahitia PÉRÈS, 21 lotissement Kéranfloc'h

Décès

- Léon CAROFF, EHPAD Landerneau (6 Pennarun), 85 ans
- Auguste YVINEC, EHPAD Landerneau (36 Quinquis Meur), 91 ans
- Marcelle THOMIN veuve JACQ, EHPAD Landerneau (2 Roscanvel), 96 ans
- Françoise CONSEIL, EHPAD Landerneau (45 allée du Tromeur), 95 ans

Mariage

- M. Laurent HORVAIS et Mme Sylvie BERTHEVAS, 33 allée du Tromeur

Permis d'urbanisme

Permis de construire accordés

- SCI PICALOAN, 12 Kergamet : agrandissement d'un atelier existant, 1 Ty Colo
- M. et Mme BOULC'H Pascal et Nelly, 16 rue de l'Élorne, Pencran : construction d'une maison individuelle, 15 bis rue des Roches Blanches
- Mme MALGORN Nelly, 1 rue Mathurin Morin, Languieux : construction d'une maison individuelle, 4 bis Camblanc
- SARL GALVELPOR, 51-53 rue Hervé de Guébriant, Landerneau : nouvelle construction d'un bâtiment industriel, ZAE Kériel Penhoat
- Mme MARZIN Tiphanie, 56 rue du Général de Gaulle, Ploudaniel : construction d'une maison individuelle, 8 rue Antarès

Tennis club Plouédern



Les jeunes 2012-2010 à l'entraînement.

La saison 2018-2019 s'est achevée par l'assemblée générale du 1^{er} juin. Les activités loisirs continuent durant l'été. Un badge d'ouverture de salle peut être prêté par Bernard Runarvot (02 98 21 49 46). Les inscriptions pour la saison 2019-2020 seront prises lors du carrefour des associations à Plouédern le samedi 7 septembre et aussi à Landerneau au carrefour de St Ernel. Les futurs licenciés devront fournir obligatoirement un certificat médical valable 3 ans (une photocopie suffit).

Dates à retenir :

samedi 7 septembre à 14 h : carrefour des associations à la salle Stéredenn à Plouédern

samedi 21 septembre à 13 h 30 : reprise des cours enfants

Le club invite les nouveaux arrivants de la commune à un essai gratuit.

Infos club :

**Bernard RUNARVOT : 27 rue des roches blanches
29800 Plouédern – Tél : 02 98 21 49 46**

Club House : Tél. 02 98 20 98 04, tcplouedern@fft.fr

**Président : Yann PRECOURT, tél : 06 23 32 02 93,
yann.precourt@neuf.fr**

**Secrétaire : Tanguy BERTHOU, tél : 06 06 56 45 47
tanguyberthou@hotmail.com**

Amicale de loisirs



Remise des coupes.

Le challenge interne de pétanque et de dominos, proposé depuis le mois d'octobre par l'Amicale de loisirs à ses adhérents, a pris fin. La remise des prix aux lauréats a eu lieu jeudi 16 mai à l'espace Stéredenn, suivie d'un repas. Pour la pétanque, deux coupes ont été remises à Daniel Riou (229 points) et René Chopin (226 points). Quant aux dominos Yves Bars (164 points) et Mathilde Guével (159 points) se sont imposés en remportant les coupes.

UNC

Sortie des anciens combattants

La sortie annuelle des anciens combattants de Plouédern aura lieu le mercredi 4 septembre. Elle est ouverte à tous.

Le programme :

La matinée : Visite guidée de l'écloserie d'ormeaux France Haliotis à Plouguerneau,

Le déjeuner : Au port de Paluden,

L'après-midi : Croisière commentée sur l'Aber-Wrac'h.

Heure de départ : 9 h 45 au parking de la salle Stéredenn

Inscriptions auprès de :

- Yvon MARZIN 02 98 85 14 32

- Georges GUILLOU 02 98 85 20 14

- Gérard OLLIVIER 02 98 20 80 41

Trou de Mémoire (théâtre)

20 ans, cela se fête. Mais pas tout seul. Il nous faut faire appel à notre mémoire et ne pas avoir de trou ! Comment faire pour retrouver ceux qui ont fait partie de la troupe durant ces 20 dernières années, jeunes et moins jeunes. Merci à vous, qui avez suivi la troupe toutes ces années, de les prévenir, si vous les connaissez, pour qu'ils se fassent connaître :

- soit par notre page Facebook,
<https://www.facebook.com/troude memoire29/>
- soit par mail : tanne.dominique@orange.fr

Comité de jumelage



Le groupe au départ de la fête de la coquille Saint-Jacques.

Le comité de jumelage a organisé le samedi le 27 avril un déplacement à la fête de la coquille à Paimpol.

Les 37 personnes présentes ont apprécié la visite de Loguivy-de-la-Mer le matin et le sentier côtier pour les plus courageux, le repas de coquilles St Jacques accompagnées de cocos de Paimpol cuisinés à la bretonne, le marché artisanal, les concerts de musique permanents.

Les adhérents du comité de jumelage commencent, dès maintenant, à préparer la venue de nos amis St Jeantais du 8 au 15 juin 2020.

Les 9 et 10 juin seront consacrés à la visite de Belle-Île-en-Mer, le 11 juin à la visite des forêts de Paimpont et de Brocéliande, pour une arrivée le jeudi soir à Plouédern jusqu'au lundi 15 juin au matin.

Nous rappelons que tous les habitants de Plouédern et des communes limitrophes peuvent adhérer au comité de jumelage moyennant une cotisation de 10 € par personne.

Vous pouvez adhérer à l'association auprès d'un membre du bureau ou du président Jean-Yves Castrec au 06 88 48 23 03 ou 02 98 85 33 42

Amicale Cyclotouriste de Plouédern (ACP)

Cette année encore, lors du lundi de Pâques, les coureurs cyclistes du Tro-Bro-Léon 2019 ont traversé les communes de Trémaouézan et de Plouédern en direction de Landerneau. Si le ribin (chemin de terre) n'était pas au programme sur nos routes communales, le public, très attentif, a toutefois apprécié le passage-éclair des sportifs en plein bourg.



Passage du Tro Bro Leon dans le bourg.

Pour la bonne tenue et la sécurité de cette belle course, une trentaine de signaleurs-bénévoles étaient positionnés sur les différents carrefours et ronds-points sensibles.

Par ailleurs, outre les randonnées du secteur le dimanche matin et la participation au Tour de Normandie Fsgt (du 8 au 10 juin à Blainville/mer) pour 11 participants de l'ACP, il faut noter la présence cet été de quelques adhérents qui défendront les couleurs du club pour le fameux Paris-Brest-Paris 2019. Cette longue randonnée du 18 au 21 août prochain se déroule tous les 4 ans. Quel beau défi !

Départ tous les dimanches matins à 8 h de Stéredenn (heures d'été).

Site ACP pour circuits : aclouedernroute.sitew.fr

Activités estivales autour de Plouédern

• Festival Kann al Loar – Landerneau

Du mercredi 3 au dimanche 7 juillet, Landerneau va s'animer au rythme du Kann al Loar - Festival Bro Leon. On y retrouvera toute la mosaïque de la scène artistique bretonne et celtique... Musiques actuelles et airs traditionnels se mêleront au théâtre, danses et tout au long du festival. Cette année encore, c'est plus de 150 artistes qui seront mis à l'honneur.

Porté par plus de 200 bénévoles, le Kann al Loar - festival Bro Leon prouvera une fois de plus que la culture bretonne est à la croisée de tous les chemins et que le mélange des genres en fait sa richesse.

The Celtic Social club, Ar Vro Bagan, Slàn Irish Dance, Kreiz Breizh Akademi #7, Talec Noguét Quartet, Ampouailh, ou encore les Groove Boys et Brick a Drac sont autant de formations qui proposeront au public un voyage musical et poétique au fil de ces cinq jours de fête. L'édition 2019 réserve, comme chaque année, son lot de surprises avec des animations toujours plus variées. Sans

oublier les incontournables "Escale à Landerneau", journée dédiée au patrimoine maritime qui aura pour thème : les richesses de la mer et "An Abadenn", qui accueillera pas moins de 400 sonneurs et danseurs. En exclusivité cette année, l'entrée sur le site du festival sera gratuite tout au long du weekend.

Infos pratiques et billetterie : www.kann-al-loar.bzh
Tél. : 02 98 30 30 45



Tourbières de Langazel

• Zone humide de Langazel – Trémaouézan

La zone humide de Langazel, située sur les communes de Trémaouézan, Ploudaniel et Plouédern, est un site naturel protégé classée NATURA 2000 à ne manquer sous aucun prétexte...

Unique en Bretagne, le site abrite la plus ancienne tourbière de la région ! Propriété du Conseil départemental du Finistère, la zone humide présente une mosaïque d'habitats remarquables et étonnants ! Un site naturel propice à la randonnée et à l'observation de la biodiversité sous toutes ses formes...

Balade contée

Venez découvrir les sentiers, la zone humide de Langazel et la culture bretonne au travers des balades contées mêlant breton et français les jeudis 11 juillet et 25 juillet 2019. Ouvert à tous et toutes (conseillé à partir de 6 ans). Payant.

Rendez-vous à 14 h 15 devant l'église de Trémaouézan pour partir sur site. Goûter en fin de balade.

Renseignements au : 09 73 65 35 24

À la découverte des tourbières de Langazel

De la découverte des petites bêtes à l'histoire des tourbières, les thèmes abordés lors des sorties à Langazel, sont variés.

Un parcours en partie en dehors du sentier de randonnée qui permet ainsi aux participants de découvrir la faune et la flore, mais aussi l'histoire du site né il y a 11 500 ans, lorsque la tourbière a commencé à se former. Prévoir chaussures de marche et de quoi s'hydrater.

Date : les mercredis 17 juillet et 21 août 2019 à 9 h 15, 3 €

Tél. : 02 98 20 90 80, langazel@wanadoo.fr

Les manifestations



- Samedi 27 juillet et dimanche 28 juillet : **Fête de la Pomme de Terre**, organisée par le Comité des Fêtes
- Jeudi 5 septembre : **Visite des tranchées**, organisée par l'association Dourdon
- Samedi 7 septembre : **Carrefour des associations**, salle Steredenn

Association Dourdon

• Chantier de nettoyage des tranchées de Kergoat

Depuis le chantier international et l'obtention du label Grande Guerre, les visiteurs sont nombreux sur le site des tranchées de Kergoat. En cette dernière année du Centenaire de la Grande Guerre, entre juin et octobre 2018, l'association Dourdon a accompagné 400 personnes sur le site. Parmi les visiteurs, un groupe de jeunes de l'EPIDE « École de la deuxième chance » de Lanrodec près de Guingamp a fait le déplacement fin octobre. Le carré militaire et le monument aux Morts du cimetière de Landerneau, le lycée (ancienne caserne) faisaient également partie de la visite.

Ils avaient alors promis de revenir pour un grand nettoyage de printemps, ce rendez-vous a été pris pour le mercredi 10 avril. L'association Dourdon s'est chargée de l'organisation de la journée en lien avec la commune de Plouédern : besoins en outils divers, matériaux...

Les objectifs de la journée ont été définis :

- reprendre l'escalier d'accès qui n'a pas résisté aux nombreux passages
- nettoyer le fond des boyaux jonchés de feuilles et de bois mort
- conforter les bords des tranchées qui ont tendance à s'écrouler.

Une douzaine de jeunes et deux encadrants ont rejoint, dès 9 h le matin, l'équipe de l'association Dourdon et les employés communaux. Après la présentation des personnes et du chantier, il ne leur a pas fallu longtemps pour s'approprier un outil et descendre dans les tranchées.



Les tranchées.



Le kanndi.

Une petite équipe s'est attelée à reprendre l'escalier d'accès, d'autres ont entrepris de ratisser le fond des tranchées.

Malgré la météo peu favorable, le casse-croûte s'est fait sur le site et a permis de reprendre des forces.

Toute l'équipe a ensuite entrepris les renforts des bords de tranchées, pour enfoncer les poteaux, la pelle mécanique est d'un grand secours, les demi-rondins sont solidement fixés.

Fatigué mais fier du résultat, le groupe s'est séparé vers 16 h, promettant d'y revenir.

Les tranchées sont prêtes à recevoir les visiteurs de l'été.

À noter dans vos agendas !

Kanndi

Venez découvrir l'histoire du lin en Bretagne, le travail du lin, de la graine à la toile, le patrimoine lié à cette histoire, comme ces maisons buandières ou kanndi utilisés pour le blanchiment du fil.

L'association Dourdon vous donne rendez-vous à l'Île Keranfranc à Plouédern **mercredi 24 juillet à 10 h 30**.



Pour vous y rendre, à l'échangeur de Saint Éloi, prenez la direction de Ploudaniel ; au lieu-dit l'auberge Neuve, prenez à droite, vous découvrirez le kanndi au carrefour suivant sur votre gauche.

Tranchées

Landerneau a été ville de garnison ; les soldats de la caserne ont dû dès 1915 s'entraîner à la guerre : creuser des tranchées, se battre... Une parcelle porte encore trace de cette histoire à Kergoat à Plouédern.

L'association Dourdon vous y accompagne le **jeudi 5 septembre à 10 h 30** ; rendez-vous sur le parking en haut de la rue des Roches Blanches (suivez la signalétique).

Pour les deux propositions :

Tél. : 06 82 68 02 75 - contact@dourdon.org

A L'HONNEUR

Le Comité des Fêtes

organise

la Fête de la Pomme de Terre et du Monde agricole

Le Comité des Fêtes vous propose son 5^e salon de la Pomme de Terre et du Monde agricole le week-end du 27 et 28 juillet 2019 sur Plouédern, pour mettre l'accent sur les professionnels du secteur agricole.

Voici le programme :

Samedi 27 juillet

11 h-12 h : Lancement de la Fête de la Pomme de Terre et du Monde agricole.

Pot d'ouverture avec les officiels et les exposants, salle Steredenn.

14 h : Ouverture des portes au public.

Arrachage des pommes de terre sur le site, route de Kériel, et exposition.

Vente de pommes de terre, 6 € les 10 kg.

21 h : Concert DJ.

23 h 30 : Fin de la 1^{re} journée.



Les premières machines d'arrachage (photos d'archives).



Dernière génération de machine d'arrachage.

Dimanche 28 juillet

10 h : Lancement de la 2^e journée.

Arrachage des pommes de terre sur le site, route de Kériel, et exposition.

Vente de pommes de terre.

12 h : Cochon grillé/frites (12 €), salle Steredenn.

20 h : Fermetures des portes.

Buvette, frites/merguez/saucisses proposés sur le site d'arrachage tout le week-end.
Entrée gratuite.

Remerciements à toutes les personnes, qui, par leur soutien, leur présence, leur dévouement, contribuent à l'organisation de cette nouvelle édition 2019.



Contact : président Philippe COENT,
Tél. : 06 72 69 04 58
comitedesfetesplouedern@gmail.com

Correspondants presse :

Le Télégramme :

Laurence DUBEAU

06 89 68 15 29

dubeau.laurence@gmail.com

Ouest France : Gisèle SALIOU - 06 70 42 29 34 - giselesaliou.of@orange.fr
Ouest-France recherche d'urgence une(e) correspondant(e) qui s'intéresse à la vie locale, aimant écrire ... et sachant prendre des photos pour couvrir l'actualité de Plouédern. S'adresser à la rédaction de Brest, Tél. 02 98 33 22 00 ou par mail : redaction.paysdelandernou@ouest-france.fr.

«Pour faire paraître une annonce de manifestation ou de réunion sur Ouest France en décidant de la date à laquelle vous souhaitez la voir paraître, pensez à vous connecter sur www.infocale.fr : vous saisissez votre information et la date de parution, c'est gratuit».

Développement durable à Plouédern

La lutte contre le réchauffement climatique et la protection de la biodiversité ne suscitent plus beaucoup de scepticisme. Il est entendu maintenant que tous, habitants et collectivité doivent aller dans le même sens pour protéger la faune et la flore et préserver notre santé.

Au revoir les phytos !!!

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le grand public ne peut plus utiliser de pesticides. Pour aider les habitants à jardiner autrement en retrouvant par exemple des habitudes d'autrefois pleines de bon sens et plus économiques comme couvrir le sol de paillages, de plantes ou d'engrais verts... nous vous incitons à regarder les fiches techniques de vos magasins de jardinage et le site Internet :

<https://www.mce-info.org/jardiner-au-nature/>

Les choix de la commune

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'usage des pesticides est interdit sur les espaces verts ouverts au public, c'est pourquoi la commune, après avoir testé de nouveaux matériels, va entretenir les espaces verts, le cimetière et les stades dans le respect de l'environnement.

- **Pour les stades de foot et les espaces verts étendus**, la commune s'est équipée d'un aérateur-scarificateur. L'aération par scarification se pratique au moyen d'un aérateur à lames ou à couteaux qui



Utilisation du combiné aérateur au terrain de foot.



réalise des incisions dans le sol, arrache les mauvaises herbes peu enracinées et renforce le développement racinaire du gazon.

- **Pour le cimetière et les chemins stabilisés**, la commune a fait l'acquisition d'un motoculteur de désherbage qui élimine les mauvaises herbes, aère et nivelle le sol.

Les professionnels des espaces verts changent aussi progressivement leur façon de travailler en privilégiant le paillage des massifs, la plantation de vivaces qui demandent moins d'entretien et en adoptant des approches de la gestion différenciée et le fauchage tardif.

La gestion différenciée est une approche parfois appelée gestion raisonnée, harmonique ou durable qui s'oppose au principe de gérer tous les espaces verts de la même façon, avec du gazon bien tondu, des plantations d'espèces exotiques annuelles alors que chacun d'eux a ses propres spécificités. La gestion différenciée consiste à adapter le mode d'entretien aux caractéristiques et fonctions de chaque espace vert. Il s'agit d'appliquer la bonne gestion au bon endroit.



Au Vallon de Milin Nevez

La gestion différenciée se traduit par un fauchage du Vallon qui est différent entre la parcelle en zone humide et la parcelle côté Fontaine. Les habitants vont progressivement s'habituer et changer leur regard sur ce qu'ils appellent « des mauvaises herbes ». Pour retrouver une biodiversité et favoriser le retour d'espèces disparues comme l'ordichée sauvage, il ne faut plus tondre à ras régulièrement.



L'Orchidée sauvage.

Le traitement des zones est bien différencié : chemins secondaires, gazon tondu pour pouvoir s'asseoir, herbe et fleurs plus hautes qui monteront en graine...

Attention à la confusion sur les chardons comme la Cirse des champs ou le Chardon crépu régulièrement confondus avec le Chardon des champs, adventice ou « mauvaise herbe » connue des agriculteurs et jardiniers qui ne pousse pas au Vallon de Milin Nevez.



La Cirse des champs.



La loutre est devenue familière au Vallon.

La commune a effectué la restauration de la zone humide et créé ce site, déjà reconquis par les espèces végétales typiques des zones humides qui jouent un rôle dans la filtration des nitrates et protègent les espèces animales rares comme l'escargot de Quimper et la loutre devenue familière du Vallon.



Espace de promenade au Vallon de Milin Névez.

Plouédern va poursuivre ses actions de préservation de la biodiversité avec ses habitants.



La flore des zones humides.



CALENDRIER DE COLLECTE DE JUILLET A DECEMBRE 2019

Commune de PLOUEDERN/QUINQUIS MARC/SAINT ELOI

Jour de collecte : le lundi entre 05h00 et 13h30

Merci de sortir impérativement vos bacs la veille au soir .

Lorsqu'un lundi est férié, la collecte sera retardée au vendredi suivant dès 05h00.

Les biodéchets
Pensez au compostage
 Composteurs bois en vente au service environnement
 Composteur 300 L : 20 €
 Composteur 600 L : 25 €

Emballages en verre
 Bouteilles, bocaux et pots ... sans capsules et bouchons
 A déposer uniquement aux éco-points

Un doute ? Contactez le service environnement
 02.98.21.34.49

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1 Lundi	1 Jeudi 31	1 Dimanche	1 Mardi	1 Vendredi Toussaint 44	1 Dimanche
2 Mardi	2 Vendredi	2 Lundi	2 Mercredi	2 Samedi	2 Lundi
3 Mercredi	3 Samedi	3 Mardi	3 Jeudi 40	3 Dimanche	3 Mardi
4 Jeudi	4 Dimanche	4 Mercredi	4 Vendredi	4 Lundi	4 Mercredi
5 Vendredi	5 Lundi	5 Jeudi 36	5 Samedi	5 Mardi	5 Jeudi 48
6 Samedi	6 Mercredi	6 Vendredi	6 Dimanche	6 Mercredi	6 Vendredi
7 Dimanche	7 Mercredi	7 Samedi	7 Lundi	7 Jeudi 45	7 Samedi
8 Lundi	8 Jeudi 32	8 Dimanche	8 Mardi	8 Vendredi	8 Dimanche
9 Mardi	9 Vendredi	9 Lundi	9 Mercredi	9 Samedi	9 Lundi
10 Mercredi	10 Samedi	10 Mardi	10 Jeudi	10 Dimanche	10 Mardi
11 Jeudi	11 Dimanche	11 Mercredi	11 Vendredi	11 Lundi Armistice 1918	11 Mercredi
12 Vendredi	12 Lundi	12 Jeudi 37	12 Samedi	12 Mardi	12 Jeudi 50
13 Samedi	13 Mercredi	13 Vendredi	13 Dimanche	13 Mercredi	13 Vendredi
14 Dimanche Fête Nationale	14 Mercredi 33	14 Samedi	14 Lundi	14 Jeudi	14 Samedi
15 Lundi	15 Jeudi Assomption	15 Dimanche	15 Mardi	15 Vendredi	15 Dimanche
16 Mardi	16 Vendredi	16 Lundi	16 Mercredi	16 Samedi	16 Lundi
17 Mercredi	17 Samedi	17 Mardi	17 Jeudi	17 Dimanche	17 Mardi
18 Jeudi	18 Dimanche	18 Mercredi	18 Vendredi	18 Lundi	18 Mercredi
19 Vendredi	19 Lundi	19 Jeudi 38	19 Samedi	19 Mardi	19 Jeudi 51
20 Samedi	20 Mercredi	20 Vendredi	20 Dimanche	20 Mercredi	20 Vendredi
21 Dimanche	21 Mercredi	21 Samedi	21 Lundi	21 Jeudi 47	21 Samedi
22 Lundi	22 Jeudi 34	22 Dimanche	22 Mardi	22 Vendredi	22 Dimanche
23 Mardi	23 Vendredi	23 Lundi	23 Mercredi	23 Samedi	23 Lundi
24 Mercredi	24 Samedi	24 Mardi	24 Jeudi	24 Dimanche	24 Mardi
25 Jeudi	25 Dimanche	25 Mercredi	25 Vendredi	25 Lundi	25 Mercredi Noël
26 Vendredi	26 Lundi	26 Jeudi 39	26 Samedi	26 Mardi	26 Jeudi 52
27 Samedi	27 Mercredi	27 Vendredi	27 Dimanche	27 Mercredi	27 Vendredi
28 Dimanche	28 Mercredi	28 Samedi	28 Lundi	28 Jeudi 48	28 Samedi
29 Lundi	29 Jeudi 35	29 Dimanche	29 Mardi	29 Vendredi	29 Dimanche
30 Mardi	30 Vendredi	30 Lundi	30 Mercredi	30 Samedi	30 Lundi
31 Mercredi	31 Samedi		31 Jeudi		31 Mardi

Recyclables / bac jaune
 Ordures ménagères / bac vert



environnement@ccpld.bzh
 www.pays-landerneau-daoulas.fr



Où en sont les habitants du pays de Landerneau-Daoulas avec le tri ?

Le 18 mars 2019, c'était la journée mondiale du recyclage !

Voici l'occasion de faire un point sur le tri des emballages recyclables ménagers au sein de notre collectivité. Êtes-vous de bons élèves en matière de tri ?

OUI, vous avez pris l'habitude de mieux séparer et trier vos déchets. Aujourd'hui, grâce à vous, 32% des déchets collectés en porte à porte sont recyclés.

MAIS des efforts restent encore à faire ! Le taux de refus en 2018 était de 13,8 %.

Régulièrement des couches, du textile, du verre ou encore des ordures ménagères se retrouvent sur les tapis de tri du centre de tri des emballages de Plouédern !

En plus des impacts environnementaux, ce mauvais tri a des conséquences financières (surcoût du traitement des refus de tri), humaines (risques pour les agents sur la chaîne de tri) et matérielles (blocage des tapis de tri).

Merci de respecter les consignes de tri

JE METS EN VRAC DANS MON BAC

Cartons d'emballages et briques alimentaires
 Emballages métalliques vides et non lavés
 Journaux, revues et magazines sans les films plastiques
 Bouteilles et flacons en plastique vides et avec bouchons

Je mets dans la poubelle ordinaire (with a crossed-out bin icon)
 Je mets à l'éco-point (with a bin icon)

Merci de votre participation

Un doute ?
 Contactez le service environnement
 02 98 21 34 49
 environnement@ccpld.bzh
 www.pays-landerneau-daoulas.fr



LE HOME-JACKING ! DE QUOI S'AGIT IL ?

Le home-jacking consiste à s'introduire, avec ou sans effraction, dans votre domicile, même en votre présence, afin de vous cambrioler et dérober les clés de vos véhicules qui sont souvent posées sur le premier réceptacle de votre entrée. Ils n'ont plus alors qu'à les démarrer et s'enfuir.

Pour s'en prémunir, voici quelques conseils simples :

1) Protégez votre habitation contre les vols et les cambriolages en équipant votre porte d'un système de fermeture fiable et en installant des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, système d'alarme...).

2) Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous et ne déposez pas vos clés de véhicule sur le meuble situé dans l'entrée de votre habitation.

3) Garez votre voiture dans un endroit suffisamment éclairé, fermez les vitres, verrouillez vos portières et ce même dans votre garage.

4) N'accrochez jamais les clés de votre maison et de votre voiture au même porte-clés et n'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

5) Enfin, conservez chez vous une copie de vos documents de bord et ne laissez jamais les originaux dans la voiture lorsque vous ne conduisez pas.

Si malheureusement, vous êtes victime d'un home-jacking ou si vous remarquez que des personnes ou véhicules suspects rodent de jour ou de nuit près de votre habitation ou celle de vos voisins, faites immédiatement le 17 ! Restez discret, attendez l'arrivée des forces de l'ordre et surtout ne prenez pas de risques inconsidérés !

GENDARMERIE DE LANDERNEAU

14 rue Henri Dunant, 29800 Landerneau, tél. : 02 98 85 00 82

ALSH TI AR VUGALE

L'accueil de loisirs est organisé et animé par l'association EPAL. Il est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans. Le prix de la journée est calculé selon le quotient familial.

Pour tout renseignement ou inscription, contacter Gwénaëlle Kerandel par téléphone ou par mail : 02 29 63 00 09 / 07 82 29 15 09 / plouedern@epal.asso.fr – Site internet : <https://plouedern.wixsite.com/tiarvugale>

L'accueil de loisirs est situé au 133, rue des Écoles à Plouédern.

MAISON DE L'ENFANCE « Ti Labousig »

Responsable d'établissement : Magali LE CALVEZ
La crèche sera fermée du lundi 5 août au lundi 26 août inclus.

Bientôt la rentrée !!! La crèche Ti Labousig peut encore accueillir vos enfants en halte-garderie pour leur faire découvrir la collectivité ou bien pour des besoins plus spécifiques de la famille (recherche d'emploi, rendez-vous médicaux, impératifs familiaux, nourrice en congé, etc.).

Pensez à vous inscrire sur la plateforme d'inscription : www.inscription.crèche-attitude.fr ou directement à la crèche. Tél. : 02 98 47 31 58

PERMANENCES AMADEUS

Le mardi matin de 10 h à 12 h à la **Mairie de Plouédern**, Tél. : 02 98 20 97 66 - **Landerneau** : 21 bis rue de la Tour d'Auvergne, Tél. : 02 98 21 06 72

Permanences maintenues durant tout l'été.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mme LE GUEN Marie-Françoise, conciliateur de justice
Permanence : Mairie de Landerneau
Le jeudi sur rendez-vous, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h jusqu'au 25 juillet compris.
Reprise le 22 août
Tél : 06 81 89 62 40, marie-francoise.leguen@wanadoo.fr

PAROISSE ABER-MORBIC

Le prêtre de l'ensemble paroissial :
11 rue Traverse des Boucheries, Landerneau.
Tél. 02 98 85 03 20

La messe sera toujours le 2^e et 4^e dimanche de chaque mois, à 9 h 30.

Les dates des messes pour l'ensemble paroissial Aber Morbic :

- Dimanche 14 juillet La Roche Maurice
- Dimanche 28 juillet Plouédern
- Dimanche 11 août Trémaouézan
- Dimanche 25 août La Roche Maurice
- Dimanche 8 septembre Plouédern
- Dimanche 22 septembre Trémaouézan

DÉCHETS VERTS

De quoi s'agit-il ?

Les déchets biodégradables de jardin ou de parc, dits déchets verts, sont :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épiluchures.

Que faire de ses déchets verts ?

- Il est possible :
- de déposer les déchets verts en déchetterie
 - ou de les utiliser en paillage ou en compost individuel.

Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts, comme l'ensemble de ses déchets ménagers.

En cas de non-respect de l'interdiction

Il est possible d'alerter les services d'hygiène de la mairie lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction de brûler ses déchets verts à l'air libre.

Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

DÉCHETTERIE

Tél : 02 98 85 19 50

Horaire d'été (01/03 au 31/10) : du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Un box recyclerie « Le Tri Porteur » y est à votre disposition.

RECYCLERIE LE TRI PORTEUR

ZAE St Eloi, 11 rue des Glénan

Tél. : 06 06 41 39 48

Dépôts : les mercredis et vendredis de 14 h à 16 h 30

Vente et dépôts : les samedis de 10 h à 16 h 30

DÉFIBRILLATEURS

Trois défibrillateurs sont à la disposition de la population : le 1^{er} est installé dans le hall extérieur de la mairie, le 2^e dans le hall extérieur de la salle Steredenn et un 3^e est installé au terrain de sport de Kéruguel, au niveau de l'abri bois attenant au vestiaire.

Propriétaires d'animaux domestiques : rappel des règles et des bons gestes

Face à la recrudescence ces derniers mois de plaintes en mairie, la municipalité souhaite sensibiliser les propriétaires d'animaux domestiques, afin de leur rappeler quelques règles, comme celle de ne pas les laisser divaguer, seuls et sans maître, ainsi que quelques bons gestes responsables.

Animaux en divagation

Il est constaté, de plus en plus fréquemment, que des animaux divaguent dans la commune, en particuliers des chiens, ce qui peut constituer un délit selon la loi. Ceci pose des problèmes de sécurité envers la population et les véhicules en circulation.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

La loi ne donne pas de définition de l'état d'errance ou de divagation pour les autres espèces animales. Toutefois, la jurisprudence considère en général qu'un animal, qui n'est pas un chien ou un chat, est considéré comme errant ou en état de divagation dès lors qu'il est trouvé sans gardien sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique.

Tout animal en divagation pourra être saisi et confié au refuge où le propriétaire devra aller le chercher et s'acquitter des frais de capture et de garde.

Nous rappelons aux propriétaires qu'ils sont responsables des dommages causés par leur animal qu'il soit sous leur garde ou qu'il se soit échappé ou égaré. (Article 1385 du Code Civil).

Chiens tenus en laisse

En zone urbaine, les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que tenus en laisse.



Déjections canines

En référence au règlement sanitaire départemental :

Les déjections canines, sur la voie publique et en particulier sur les trottoirs, constituent une gêne pour les déplacements des piétons et une atteinte à la salubrité publique et à l'environnement.



Le propriétaire ou le gardien du chien doit se munir de tout moyen à sa convenance (sachet, pince, ...) pour ramasser les déjections afin de ne pas souiller la voie et les espaces publics, y compris les ESPACES VERTS.

Rappel aux propriétaires : Le maire rappelle que la divagation des animaux est interdite conformément à l'article L211-19-1 du Code rural.

« Chaque propriétaire est donc tenu de maintenir son animal dans l'enceinte de sa propriété par tout moyen à sa disposition (clôture, attache...) »